

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 3 octobre 2016 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire suppléante. En plus de madame la maire suppléante étaient présents : madame la conseillère Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Étaient absents M. Jean Mainguy, maire, et Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère.

1.1 Mot du maire suppléant

Madame la maire suppléante ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2016-10-158

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2016-10-159

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2016-10-160

Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2016

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de septembre 2016. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 74 489,98 \$.

Adoptée

Avis de motion d'un règlement # 455-16 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 afin de modifier la liste des voies de communication privées existantes

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un *règlement # 455-16 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 afin de modifier la liste des voies de communication privées existantes* sera adopté.

2016-10-161

Ajustement du salaire du surnuméraire

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ajuster le salaire horaire du surnuméraire, M. Guy Théberge, à 17,75 \$/heure. Cet ajustement, en accord avec la grille des salaires, est rétroactif au 26 septembre 2016,

Adoptée

2. Sécurité publique

2016-10-162

Deuxième paiement pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement du deuxième versement de la somme payable pour l'année 2016 pour les services de la Sûreté du Québec. Le montant de ce deuxième versement est de 45 317 \$ sur un total de 90 634 \$.

Adoptée

2016-10-163

Achat de matériel informatique chez CPU

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez CPU le matériel informatique, tel que décrit dans l'offre de service du 12 août 2016, pour un total de 4 741 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2016.

Adoptée

2016-10-164

Achat d'une licence, de services professionnels et de formation chez Ico Technologies

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De faire l'achat d'une licence et de services professionnels chez Ico Technologies, tel que décrit dans l'offre de service du 12 septembre 2016, pour un total de 1595 \$, taxes en sus. Et de faire l'achat de l'équivalent de 8 heures de formation au coût de 960 \$, taxes en sus. Ces dépenses seront payées à même le budget en immobilisations 2016.

Adoptée

2016-10-165

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre prévoit la formation de sept (7) pompiers pour le programme de pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

Adoptée

2016-10-166

Entente de services en matière de gestion administrative et de prévention incendie

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer à la MRC de Portneuf les heures consacrées par le coordonnateur et/ou le préventionniste en sécurité incendie dans le cadre de l'entente de services en matière de gestion administrative et de prévention incendie en juin, juillet et août pour un total de 2 174,02 \$.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2016-10-167

Travaux de réfection de la rue Principale

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer les coûts des travaux de réfection de la rue Principale effectués par Transport Alain Carrier Inc. du 19 au 21 septembre 2016 pour un montant de 3 718,63 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2016.

Adoptée

2016-10-168

Contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux

Attendu que 2 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le soumissionnaire le plus bas conforme est Asphalte St-Ubalde Inc.;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Asphalte Saint-Ubalde inc. le contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux au coût approximatif de 20 465 \$, taxes en sus. Les sommes nécessaires pour payer cette dépense seront prises à même le budget en immobilisations 2016.

Adoptée

2016-10-169

Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à Pierre s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associées à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

Adoptée

2016-10-170

Achat des équipements requis pour la prise de données de débit à la conduite d'amenée

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez la firme Les Compteurs Lecomte Ltée les équipements requis pour la prise de données de débit à la conduite d'amenée. Ces équipements incluent, entre autres, un débitmètre, un enregistreur de données, les accessoires de plomberie nécessaires de même que les conduits et raccord en pvc nécessaires. Ce mandat sera réalisé au coût d'environ 14 000 \$, taxes en sus, tel que détaillé sur leur soumission en date du 21 septembre 2016.

Cette dépense sera défrayée à même l'excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc jusqu'à épuisement de ce denier puis par le surplus accumulé non affecté. Dans l'éventualité que des sommes soient reçues dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), ces sommes seront utilisées en priorité.

Adoptée

2016-10-171

Autorisation pour la signature d'un acte d'échange avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Suite aux travaux de réfection du Pont Voyer,

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser monsieur le maire Jean Mainguy et la directrice générale et secrétaire trésorière, Pascale Bonin, à signer, pour et au nom de la municipalité un acte d'échange avec le Gouvernement du Québec agissant aux présentes par son Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Par cet échange, la municipalité cède les lots 5 749 456 et 5 749 458, qui serviront d'emprise routière, et établit, sur le lot 5 223 374, une servitude de drainage souterrain et de non-construction pour permettre le drainage par l'écoulement des eaux de la route Principale. En contrepartie, le Ministre cède le lot 5 749 454 situé hors emprise.

Me Nathalie Renaud est mandatée pour la rédaction de l'acte d'échange.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2016-10-172

Recommandation, selon la stabilité du talus en place, sur la pertinence de délivrer un permis pour la reconstruction et l'agrandissement de la résidence au 530 avenue Delisle

Attendu que la résidence existante du 530 avenue Delisle est âgée de plus de 30 ans et qu'il s'agit d'un bâtiment de 20 pieds par 24 pieds en plan situé en bordure du Lac-Vert;

Attendu que la façade du bâtiment qui fait face au lac déborde d'environ 1.5 mètre de la crête du talus jusque dans le talus;

Attendu que le solage du bâtiment est constitué de blocs de ciment maçonnés et qu'il n'y a aucune évidence de mouvements des fondations;

Attendu que le projet consiste à détruire et reconstruire la résidence existante au même endroit, en lui adjoignant un agrandissement de 8 pieds par 24 pieds à l'arrière et un agrandissement de 14 pieds par 14 pieds du côté nord à l'avant;

Attendu que le solage du nouveau bâtiment sera constitué de béton de ciment coulé sur place;

Attendu que les requérants de la demande ont fait produire une expertise géotechnique (Rapport # 36444-1 en date du 19 septembre 2016) statuant que :

- Le talus est stable, il ne présente aucune évidence de désordres significatifs d'érosion ou de mouvements superficiels et est en équilibre avec son environnement;
- Il s'agit d'un talus de sols granulaires qui n'est pas susceptible d'être affecté par des affaissements massifs subits, comme ce serait le cas s'il s'agissait de sols argileux;
- Le bâtiment existant est en place depuis plus de trente ans;
- Le bâtiment projeté n'imposera pas de charge additionnelle excessive sur le dessus du talus et n'est pas menacé par un glissement de terrain;
- La construction du bâtiment n'agira pas comme facteur déstabilisant le site ou les terrains adjacents;
- Le bâtiment projeté et son utilisation subséquente ne constitueront pas des facteurs aggravants diminuant la sécurité des lieux.
- La surface du dessus du talus devra être aménagée de manière à prévenir toute accumulation d'eau sur le dessus du talus ou tout écoulement concentré d'eau de ruissellement dans le talus.

Il est proposé par M. Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquiescer à la délivrance d'un permis pour la reconstruction et l'agrandissement de la résidence au 530 avenue Delisle tel que stipulé ci-dessus tenant compte des commentaires, conclusions et recommandations de l'expertise géotechnique (Rapport # 36444-1 en date du 19 septembre 2016).

Adoptée

2016-10-173

Achat d'exerciceurs et autres équipements pour le Parc Lacrouzette

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De faire l'achat d'exerciceurs et autres équipements chez Tech Sport Équipement Récréatif au coût de 19 722,42 \$, taxes en sus, tel que décrit sur les soumissions GL201608316 en date du 15 septembre 2016 et GL201609379 en date du 20 septembre 2016;

De faire l'achat d'une arche de balançoires chez Jambette au coût approximatif de 720 \$, taxes et transport en sus;

De faire l'achat de 2 bancs chez Produits Replast au coût approximatif de 520 \$ chacun, taxes et transport en sus;

Il est à noter que ces dépenses seront payées à même la subvention de 25 000 \$ octroyée à la municipalité dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* en partenariat avec le Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2016-10-174

Don de 200,00 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 45^e Festival du Chasseur

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200,00 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 45^e Festival du Chasseur.

Adoptée

2016-10-175

Dénonciation de la situation du transport ambulancier dans Portneuf

Considérant que le Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale exige désormais que les ambulanciers de la région de Portneuf transportent d'abord leurs patients dans l'une des deux urgences de la région à Saint-Raymond ou à Saint-Marc-des-Carières avant d'être redirigés vers les urgences de Québec;

Considérant que cette directive du CIUSSS qui vise à libérer les urgences de Québec a pour effet de nuire aux services de transport ambulancier offert aux citoyens de la région de Portneuf;

Considérant que cette directive du CIUSSS est susceptible de nuire aux délais d'intervention dans certaines situations dans la région de Portneuf en plus d'allonger le délai avant qu'un citoyen puisse avoir accès à des ressources médicales spécialisées que peut exiger son état;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre dénonce la directive du CIUSSS de la Capitale-Nationale d'exiger systématiquement des ambulanciers de la région de Portneuf qu'ils transportent d'abord leurs patients dans l'une des deux urgences de la région soit à Saint-Raymond ou à Saint-Marc-des-Carières avant d'être redirigés vers les urgences de Québec;

Que copie de cette résolution soit transmise à M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Sylvain Gaudreault, chef de l'Opposition officielle, M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, et M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Adoptée

2016-10-176

Contribution au projet *Les ouvrages de Portneuf*

Tenant compte que le thème du projet *Les ouvrages de Portneuf* est celui du travail de la pierre, savoir-faire pour lequel la Municipalité de Rivière-à-Pierre est réputée;

Tenant compte qu'une activité de visite scolaire et de tournage a eu lieu à Rivière-à-Pierre le 28 septembre dernier chez les entreprises Granite DRC et Polycor;

Tenant compte que le contenu récolté est plus important que prévu et qu'il serait possible de prévoir le montage de 2 capsules différentes, l'une portant davantage sur l'extraction de la pierre et l'autre sur sa transformation;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De contribuer pour une somme de 400 \$ au projet *Les ouvrages de Portneuf* afin de permettre la production d'une deuxième capsule à partir du contenu généré le 28 septembre dernier.

Adoptée

5. Périodes de questions

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par madame la maire suppléante à 20h15.

Andrée St-Laurent,
maire suppléante

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière